

Aménagement forestier

Forêt Communale d'ARFONS

Département : TARN

2015 - 2035

Surface retenue pour la gestion : 171,17 ha

EXEMPLAIRE DESTINE A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC, LIMITE A LA PARTIE
TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE D 212-6 DU CODE FORESTIER

Altitudes extrêmes : 625 m – 720 m

Révision d'aménagement

SRA : Sud Massif Central

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT	2
Le contexte	2
Les principaux enjeux de la forêt	2
L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent	3
Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions	3
TITRE 1 – ÉTAT DES LIEUX – BILAN	4
1.1 Présentation générale de l'aménagement	4
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement.....	4
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions.....	5
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	6
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	6
1.2.1 Description du milieu naturel.....	7
1.2.2 Description des peuplements forestiers.....	9
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt	16
1.3.1 Production ligneuse.....	16
1.3.2 Fonction écologique.....	18
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	19
1.3.4 Protection contre les risques naturels.....	21
TITRE 2 – PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS	22
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion	22
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	23
2.2.1 Traitements retenus.....	23
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	24
2.3 Objectifs de renouvellement	24
2.3.1 Futaie régulière à suivi surfacique du renouvellement (164.22 ha).....	24
2.3.2 Taillis et taillis sous futaie.....	25
2.4 Classement des unités de gestion	26
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques.....	26
2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires.....	27
2.5 Programme d'actions pour la période 2015- 2034	28
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS.....	28
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	29
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE.....	35
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	36
2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	37
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET.....	38
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES.....	39
TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
3.1 RECAPITULATIFS	Erreur ! Signet non défini.
A – VOLUMES DE BOIS A	
RECOLTER.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
DEFINI.	
B – Estimation de la recette bois.....	Erreur ! Signet non défini.
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL	
ANNUEL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement	Erreur ! Signet non défini.
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS	
REGLEMENTAIRES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Forêt Communale d'Arfons (171,17 ha)

Présentation synthétique de l'aménagement

2016 – 2035

Le contexte

Au sud du département du Tarn, la forêt communale d'Arfons étend ses 171 ha, principalement feuillus, en un seul massif, sur un plateau humide situé dans la partie occidentale de la Montagne Noire.

Inféodée avant 1667 aux consuls et habitants d'Arfons et de Dourgne et plus connue localement sous le nom de forêt de Sagnebaude, elle échut entièrement à la commune d'Arfons en 1813.

Située entre 620 m et 720 m d'altitude à la naissance de plusieurs ruisseaux, sur des sols relativement bons, plus profonds dans les vallons, cette forêt est située dans les brouillards du versant océanique de la ligne de partage des eaux Atlantique-Méditerranéenne.

Le chêne sessile et le hêtre sont les deux principales essences des peuplements que l'on y rencontre. Ces derniers sont issus d'un ancien taillis sous futaie en voie de conversion et d'un taillis affranchi. Dans les fonds de vallons, divers autres feuillus se révèlent à l'état disséminé alors que l'introduction résineuse (1991) se limite à un unique bouquet en crête constitué de pin laricio de Corse.

Du fait de sa topographie de plateau et de son accessibilité par voie revêtue, cette forêt est relativement bien desservie.

Les principaux enjeux de la forêt

A la rencontre des diverses influences climatiques, la forêt bénéficie d'une pluviométrie favorable aux essences forestières. Un tiers de la surface est constitué de gros bois issus des vieilles réserves. Les facilités d'exploitation permettent la commercialisation des produits sans trop de difficultés. Toutefois, la qualité des bois en place est médiocre et souvent limitée au bois de chauffage.

L'enjeu biodiversité se manifeste par la présence de vieux bois qui participent au processus naturel du cycle sylvigénétique.

L'enjeu social qui concerne un public local vise surtout l'activité cynégétique pratiquée par un petit groupe de chasseurs locaux de grand gibier ainsi qu'un linéaire constitué des équipements mis à la disposition de promeneurs et randonneurs (refuge, tables-bancs, sentiers...).

La forêt est intégralement comprise dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

L'aménagement précédent s'appuyait sur la conversion en futaie de hêtre des meilleures parties et la transformation résineuse à long terme des taillis de chêne situés en crête. Il prévoyait un traitement régulier en conduisant à l'échelle de bouquets les parties fréquentées par le public (20 ha).

Il était prévu de commencer à renouveler les peuplements de hêtre par régénération naturelle : à la fin de l'aménagement, 24 ha devaient être terminés et environ 20 ha devaient être seulement ouverts pour la prochaine régénération.

De plus, 124 ha devaient être parcourus en éclaircie.

Les éclaircies ont pu être réalisées alors que la régénération a pris du retard en raison d'ensemencements incomplets, de travaux préparatoires insuffisants ou d'un marché aléatoire. Les peuplements ont bien été ouverts sur l'ensemble de la surface prévue mais la régénération n'a pu être achevée que sur environ 4 ha au lieu des 24 envisagés.

L'ensemble des coupes a permis de récolter un volume de 4,13 m³/ha/an soit 73 % de ce qui était prévu. Les deux tiers de la récolte se composaient de chêne (65 %).

L'état sanitaire des peuplements est satisfaisant à l'exception de vieilles réserves de hêtre disséminées qui présentent diverses tares.

L'équilibre sylvo-cynégétique y est respecté avec un plan de chasse qui prélève une trentaine chevreuils sur l'ensemble de la commune.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

Dans le contexte de conditions propres à la forêt, la production demeure l'objectif prépondérant. Selon les souhaits de la commune, les mesures de gestion s'attacheront à maintenir la biodiversité actuelle en conservant de vieux bois. La commune fait aussi le choix de conserver les feuillus en place (chêne - hêtre) comme essences objectif. Elle renonce ainsi à augmenter le potentiel de production ligneuse de la forêt en introduisant des résineux, même localement.

Compte tenu des structures et des bois en place, le traitement en futaie régulière sera poursuivi à l'échelle d'unités de tailles variables selon l'enjeu local.

Selon les vœux de la commune, le hêtre sera privilégié comme essence objectif dans les stations fraîches où il est bien adapté. Il sera maintenu en association avec le chêne sessile qui sera l'essence principale dans les stations exposées au vent d'Autan.

La sylviculture à appliquer répondra aux objectifs suivants :

- **produire** du bois éco-matériau et énergie renouvelable, par l'optimisation des récoltes et l'installation d'équipements annexes à la desserte (places de dépôt et de retournement),
- **tout en préservant les intérêts écologiques et sociaux.**

L'implantation raisonnée de cloisonnements et de places de dépôt participera au respect des sols et facilitera la vidange des bois.

Cet aménagement prévoit une **récolte annuelle moyenne de 800 m³** de bois. Cette récolte de 4,7 m³/ha/an pour les 171 ha en sylviculture permettra d'assurer l'effort de renouvellement nécessaire.

L'équilibre sylvo-cynégétique indispensable pour l'avenir de la forêt devra y être maintenu avec une attention plus particulière des risques encourus dans les unités en régénération.

TITRE 1 – ÉTAT DES LIEUX – BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La commune d'Arfons est propriétaire de la forêt.

- **Dénomination – Localisation**

Le massif forestier désigné sous le terme de forêt communale d'Arfons est plus connu localement sous le nom de forêt de Sagnebaude (voir appellation cadastrale).

Située au sud du département du Tarn, dans la partie occidentale de la Montagne Noire, la forêt communale d'Arfons occupe un plateau qui domine les plaines du Lauragais et de Castres.

Situation administrative	
Aménagement de forêt	Communale
De la commune d'	Arfons
Numéro du département de situation	81
N° ONF de la région nationale IFN de référence	630 – Montagne Noire
SRA de référence	Sud Massif Central

Département	Tarn
Commune de situation de la forêt	Arfons

- **Période d'application de l'aménagement**

Il est retenu une durée de 20 ans (2016 – 2035) pour la prochaine période de gestion de cette forêt.

- **Forêt aménagée**

La surface de la forêt était arrêtée à 171 ha 16 a 76 ca, lors de la rédaction du précédent aménagement. Elle demeure inchangée.

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	Date arrêté	début	échéance
Arfons	F17704X	171.1676	15/03/00	1999	2015

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	171.1676 ha
Surface retenue pour la gestion	171.17 ha
Surface boisée en début d'aménagement	171.17 ha
Surface en sylviculture	171.17 ha
Surface hors sylviculture	0.00 ha

Remarque : Le dépôt d'encombrants situé en parcelle 2, à proximité de la voie d'accès, n'a pas été isolé. Il couvre une surface d'environ 0,30 ha.

La liste des parcelles cadastrales qui relèvent de l'aménagement forestier figure en annexe. Aucune modification n'est apparue depuis le dernier aménagement.

- **Etat des lieux**

Les limites de la forêt ne posent aucun problème. Elles sont, soit constituées de limites naturelles, soit matérialisées par des bornes. Il doit être signalé la présence d'une petite enclave rectangulaire en bordure de la limite est (parcelle 3) qui est à l'état de terre agricole.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Aucun procès-verbal de délimitation ou de bornage n'a pu être retrouvé dans les archives. Toutefois, la forêt est bornée par de grandes bornes périmétrales, vraisemblablement depuis l'époque royale. Il semblerait qu'à l'époque de la réformation en 1667, les limites furent reconnues, mesurées et bornées. Par la suite, deux délimitations partielles auraient été effectuées en 1821 et 1838 d'après d'anciens aménagements, sans qu'aucun trace de ces documents ne subsiste à ce jour.

Il subsiste cependant un tableau des distances des angles du polygone circonscrivant la forêt de Sagnebaude à la méridienne et à la perpendiculaire passant par le clocher d'Arfons.

Par ailleurs, on notera également la présence de bornes délimitant l'ancien quart en réserve des coupes ordinaires.

- **Origine de la propriété forestière**

Selon l'aménagement de 1851, d'anciens actes constatent qu'elle faisait partie autrefois de la forêt de la Vialette qui, elle-même, dépendait du domaine royal. Inféodée avant 1667 aux consuls et habitants des communes d'Arfons et de Dourgne, la partie de Sagnebaude échut aux habitants d'Arfons à la suite d'un partage qui eut lieu en 1813 entre les deux communes.

Son appellation locale de Sagnebaude fait référence aux termes occitans « sanha » qui signifie sagne ou marécage et « baude » issu probablement du verbe (se) baudar que l'on traduit par se vautrer.

La forêt bénéficie du régime forestier par arrêté préfectoral depuis le 7 mai 1829.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire fixé par le précédent aménagement comprenait 15 parcelles. Il nous a paru opportun de le conserver dans la mesure où il s'appuie essentiellement sur des limites naturelles ou bornées.

- **Concessions et servitudes**

Concessions : Hormis les droits de chasse et de pêche qui sont concédés à titre gratuit, il n'existe aucune autre concession.

Servitude : Aucune.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classements des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible ¹	enjeu moyen ²	enjeu fort	
Production ligneuse	0 ha	7 ha	164 ha	0 ha	= 171 ha
Fonction écologique		160 ha	11 ha	0 ha	= 171 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		171 ha	0 ha	0 ha	= 171 ha
Protection contre les risques naturels	171 ha	0 ha	0 ha	0 ha	= 171 ha

¹ : enjeu faible pour les fonctions production et écologique, local pour la fonction sociale,

² : enjeu moyen pour la fonction production, reconnu pour les fonctions écologique et sociale.

Commentaire :

Production ligneuse : L'enjeu est globalement moyen, les peuplements feuillus en place ne permettant pas d'optimiser la production forestière sur ces sols assez frais mais plutôt pauvres.

Fonction écologique : L'enjeu biodiversité de cette forêt feuillue est relativement faible. Toutefois, la présence de vieux bois l'a fait identifier comme « espace d'intérêt écologique sensible » par le parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Fonction sociale : L'enjeu demeure local pour cette forêt à l'écart des principales voies de communication.

Protection contre les risques naturels : sans objet.

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	Quantité concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Etat sanitaire des vieilles réserves	40 ha	Quelques cas isolés de mortalité
Autres éléments		
- Point noir provoqué par la présence d'encombrants.	1 ha	Risques incendie.

Démarches de territoires : Arfons fait partie de la communauté de communes du Lauragais Revel Sorèzois créée le 26 décembre 2001, qui regroupe vingt-sept communes aux confins des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn.

Parc Naturel Régional : La commune fait aussi partie du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc depuis sa création en 1973.

La Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc a été renouvelée par décret du 11 décembre 2012, pour une période de 12 ans.

La gestion durable doit s'y décliner par une forêt à la fois économiquement dynamique, respectueuse de l'environnement, accueillante et communicante. Les axes prioritaires à mettre en place pour relever ce défi sont :

- action 1.1.4.1 : "Développer les chauffages collectifs et réseaux de chaleur au bois"

- action 1.3.1.1 : "Mettre en place des schémas de desserte multifonctionnelle sur des massifs prioritaires"

- action 2.2.1 : "Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion"

- action 3.1.1 : "Mettre en place un schéma directeur d'accueil en forêt publique et privée"

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

La forêt présente des conditions favorables à la forêt caractérisées par des sols globalement frais mais acides et pauvres.

1.2.1 Description du milieu naturel

A – Topographie et hydrographie

La forêt d'Arfons se trouve sur le plateau du même nom, situé à l'extrémité ouest du massif de la Montagne Noire.

La forêt y présente un relief de plateau où naissent divers ruisseaux qui la sillonnent ou l'entourent. Ils déterminent des vallons d'expositions variables, mais à dominante est et ouest et confèrent à la forêt des sols plutôt frais. Les altitudes varient de 625m à 720 m. Les pentes assez faibles de 5 à 40 % rendent le massif mécanisable.

Les différents ruisseaux se jettent dans le Sor, lui-même affluent de l'Agout qui appartient au bassin versant du Tarn (versant atlantique). Ils sont pérennes avec un débit d'étiage faible.

B – Conditions stationnelles

Climat : Il est de type aquitain montagnard. Soumis principalement aux deux influences océaniques et méditerranéennes, les flux océaniques restent toutefois prépondérants. Il s'y ajoute des influences montagnardes.

Les influences méditerranéennes disputent assez souvent la place aux influences atlantiques; elles se traduisent par la luminosité de l'air, le vent d'Autan de secteur sud-est qui peut être responsable de sécheresse au printemps ou en été, et de fortes précipitations en automne ou en hiver.

Les influences montagnardes dues à l'altitude se traduisent surtout par des brouillards assez fréquents et le risque de gelées et neiges précoces ou tardives.

Les vents dominants sont :

- le cers d'ouest à nord-ouest qui apporte les précipitations
- l'autan du sud-est qui peut entraîner des déficits hydriques et provoquer des mortalités sur les plantations. Ce vent violent peut en outre causer des chablis ou bris de cime.

Les précipitations cumulées annuelles varient de 1300 à 1500 mm (source de données « Aurelhy » de Météo). **La période estivale qui est la plus sèche, enregistre une pluviométrie variant de 240 à 250 mm.**

Les températures moyennes varient de 10 °C à 12 °C.

- **Géologie**

La forêt se trouve sur la partie occidentale du massif de la Montagne Noire, qui est considéré comme un prolongement des Cévennes et qui fait partie de l'ensemble structural du Massif Central.

Les terrains rencontrés appartiennent au socle, constitué de roches d'âge primaire (Cambrien) et partiellement antécambrien. Ils ont été structurés au cours de l'orogénèse hercynienne et pyrénéenne.

La majeure partie de la forêt repose sur des terrains du Géorgien Inférieur, constitués de schistes ou micaschistes métamorphiques, souvent assez fissurés.

A l'extrémité sud-est, apparaît une petite bande calcaire de direction sud-ouest/nord-est.

En synthèse, les précipitations, la nébulosité et l'épaisseur des sols sont favorables à la végétation forestière même si les irrégularités ou les accidents climatiques (gelées précoces ou tardives, sécheresse due à de longues périodes de vent d'Autan) sont toujours possibles.

Le niveau hydrique qui peut donc s'apprécier comme assez fort dans les bas fonds diminue au fur et à mesure que l'on progresse vers les parties supérieures de la forêt. Ainsi les parties en crête sont celles qui sont à la fois les plus superficielles et les plus acides.

Unités stationnelles (définies à partir des critères de la SRA Sud Massif Central, pages 18 et 19, révisée en 2009).

Listées ci-dessous, elles respectent la clé à 3 entrées : secteur écologique, niveau hydrique et niveau trophique. Elles figurent en annexe sur **la carte des stations**.

Observations et Intitulés des codes d'unités stationnelles

Premier caractère (étage) T : Tous C : Collinéen – M : montagnard

Deuxième caractère (niveau hydrique) 1 : faible – 2 : moyen – 3 : fort

Caractères suivants (niveau trophique) o : oligotrophe – m : mésotrophe.

Étage montagnard								
Unités stationnelles					Potentialités essences *			Risques climatiques
Code	Designation	Surf. Totale	Surf. Sylv.		<u>Recommandées et possibles</u>		pouvant être conservées	Essences concernées
		ha	%		Feuillus	Résineux		
M 2 exp	Stations montagnardes, Exposées au sud et/ou au vent desséchant	8.15	8.15	5		Pin laricio de Corse Pin sylvestre Cèdre de l'Atlas ¹	Taillis chêne et hêtre,	Néant
M 2 o	Stations montagnardes, abritées, oligotrophes	72.94	72.94	42		Douglas Sapin pectiné Pin laricio de Corse ¹ Cèdre de l'Atlas ¹ Pin sylvestre Mélèze hybride	Chêne sessile ¹ ,	Néant
M 3 o	Stations montagnardes, fraîches, oligotrophes	67.82	67.82	40	Hêtre	Douglas Sapin pectiné Pin laricio de Corse ¹ Cèdre de l'Atlas ¹ Pin sylvestre Mélèze d'Europe Mélèze hybride	Chêne sessile ¹ , Châtaignier,	Néant
M 3 m	Stations montagnardes, fraîches, mésotrophes	22.26	22.26	13	Hêtre Erable sycomore	Douglas Sapin pectiné Cèdre de l'Atlas ¹ Pin sylvestre Mélèze d'Europe Mélèze hybride Pin laricio de Corse ¹	Chêne sessile ¹ , Châtaignier,	Néant
Total général		171.17	171.17	100				

¹ : attention aux limites écologiques de l'essence.

Remarque : L'étage montagnard est défini dans la SRA par une altitude supérieure à 750 m. Bien que les altitudes y soient moindres pour cette forêt, ses caractéristiques sont celles d'un plateau montagnard du domaine atlantique, à forte nébulosité.

Le caractère exposé sous-entend des difficultés d'alimentation en eau sur des terrains superficiels sommitaux ou exposés aux vents desséchants. Par voie de conséquence, l'enjeu production y demeure faible.

Conclusion : Cette forêt est productive sur quasiment toute sa surface.

☛ Potentialités quant à l'installation des essences préconisées

Les potentialités essences résultent d'une révision des couples essences/stations préconisés dans la DRA –SRA. Suite aux effets secondaires de la sécheresse de 2003, une réflexion a été engagée et validée en 2009, pour élargir la palette d'essences et la faire évoluer vers une meilleure prise en compte du réchauffement climatique. En gras : les essences recommandées ; en italique : les essences possibles.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Hormis quelques discrètes introductions de hêtre, pin laricio de Corse, merisier et érable sycomore vers les années 1990, la forêt comprend essentiellement des essences autochtones feuillues. Provenant d'une conversion en futaie de taillis vieillis, ou de mélange taillis – futaie, la plupart des peuplements se révèlent être adultes et constitués d'une part non négligeable de gros bois issus des vieilles réserves.

• Essences présentes

Feuillues :

Le chêne sessile est l'essence autochtone et spontanée la plus fréquente du massif. Sa prédominance s'explique à la fois par sa grande tolérance écologique et les traitements anciens qui lui ont été appliqués pour favoriser le bois de chauffage. Bien souvent issu de taillis vieillis ou de mélanges taillis – futaie, il est associé au hêtre pour constituer aujourd'hui une futaie adulte diversifiée offrant de multiples calibres de bois. Même si quelques spécimens offrent une bonne qualité de bois d'œuvre, la situation en milieu montagnard expose fortement cette essence aux gélivures qui restreignent fortement ses qualités technologiques. Il prédomine dans les parties supérieures, exposées ou plus sèches.

Le hêtre est l'autre principale essence feuillue autochtone du massif. Avidé d'humidité atmosphérique, le hêtre partage l'espace avec le chêne et occupe préférentiellement les parties les plus fraîches, confinées ou en fond de vallon. Les vieilles réserves de la futaie constituent les plus gros bois et couvrent environ un tiers de la forêt. Certaines atteignent des dimensions importantes mais, très branchues, elles sont bien souvent de qualité médiocre. De plus, sur les stations les moins fraîches, environ la moitié de la surface de la forêt, le bois du hêtre présente une nervosité qui limite son utilisation en bois d'œuvre même avec une sylviculture optimale.

A titre anecdotique, il doit être signalé une introduction d'érables sycomores en 1991 en mélange avec des hêtres (P 15) et un essai d'installation malheureux d'un bouquet de merisiers en lisière nord (P 12), il y a une vingtaine d'années. Le merisier apparaît plus accessoirement dans le reste du massif tout comme le tilleul à petites feuilles que l'on rencontre disséminés. Le frêne commun, d'origine naturelle, reste confiné à de petits bouquets dans les parties les plus fraîches ou en fonds de vallons.

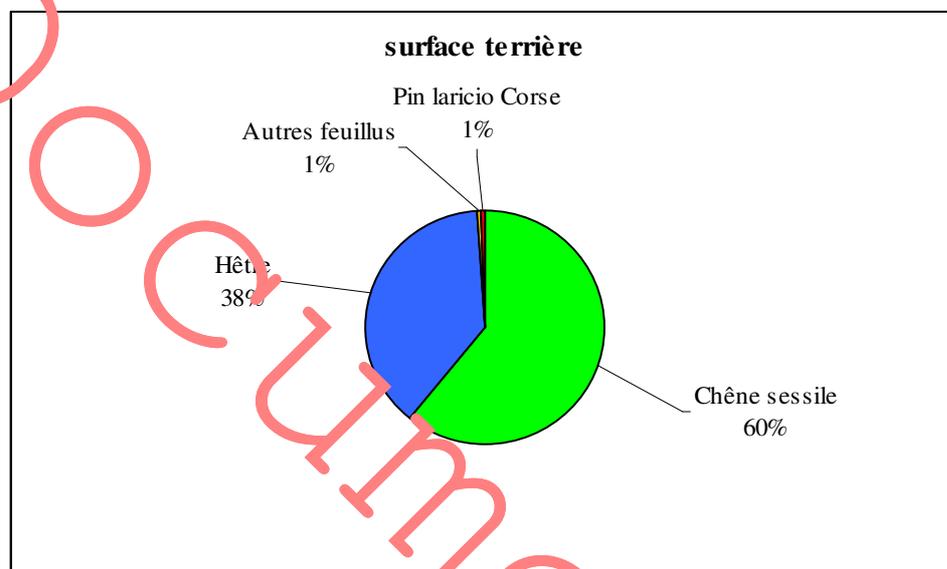
Résineux :

Le pin laricio de Corse occupe un petit parquet sommital dans la partie sud-ouest de la forêt (P 15). Agé d'environ vingt-cinq ans, cette essence a été introduite pour assurer la reconstitution d'un peuplement ruiné.

Sur un plan général, cette forêt comporte des peuplements adultes assez clairs envahis par un sous-bois dense de houx ou la ronce à la faveur de clairières.

A l'échelle de la surface boisée, la répartition des essences est la suivante.

Essences présentes	Surface terrière/ha	%
Chêne sessile	102.75	60
Hêtre	65.92	38
Pin laricio de Corse	0.90	1
Divers feuillus	1.60	1
Total	171.17	100



• Répartition des types de peuplement

Structure	Type de peuplement	Codification	Surfaces boisées en ha		
			Surface en sylv.	Surface totale	%
	Futaie de chêne – petits bois	<i>FCHSP</i>	9,32	9,32	5
Futaie	Futaie de chêne – bois moyens	<i>FCHSM</i>	83,67	83,67	49
	Futaie de chêne – gros bois	<i>FCHSG</i>	3,10	3,10	2
	Futaie de chêne (gros bois) en cours de régénération	<i>FCHSR</i>	2,20	2,20	1
	Semis de hêtre	<i>FHETS</i>	3,90*	3,90	2
	Perchis de hêtre	<i>FHETE</i>	2,70	2,70	1
	Futaie de hêtre – bois moyens	<i>FHETM</i>	14,51	14,51	8
	Futaie de hêtre – gros bois	<i>FHETG</i>	9,40	9,40	5
	Futaie de hêtre (gros bois) en cours de régénération	<i>FHETR*</i>	41,47	41,47	24
	Futaie de pin laricio de Corse – petits bois	<i>FPLCP</i>	0,90	0,90	1
	Total		171,17	171,17	100

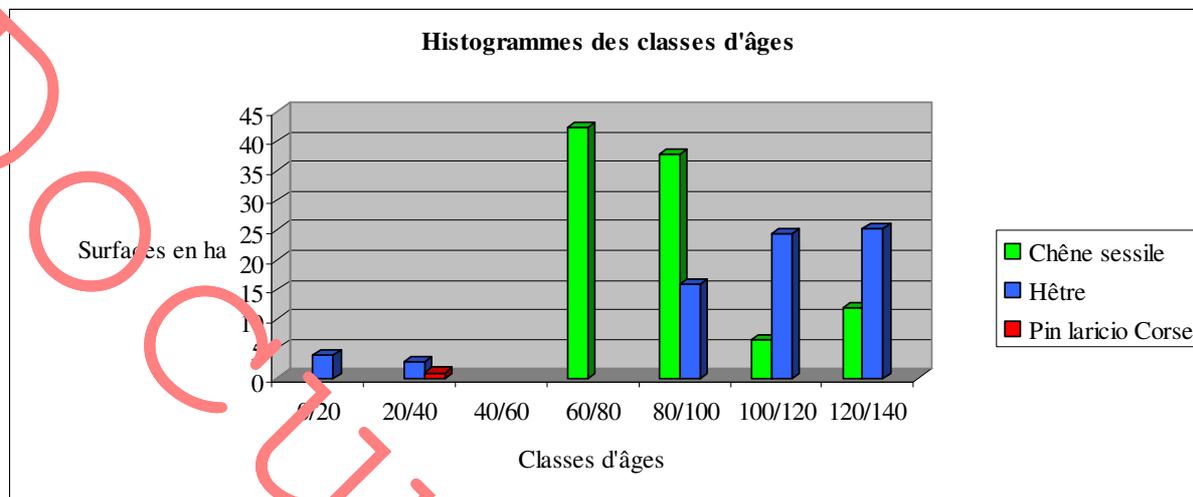
* A signaler, 3,90 ha de semis naturels de hêtres d'une taille d'environ 1 m, situés sous le couvert des derniers semenciers vendus mais non encore exploités (coupe définitive). Par souci de simplification, l'opération a été validée comme terminée.

☞ **Remarque :** La présence résineuse se limite à un bouquet de pin laricio de Corse introduit pour restaurer une partie ruinée en milieu superficiel.

◆ **Histogramme des classes d'âges**

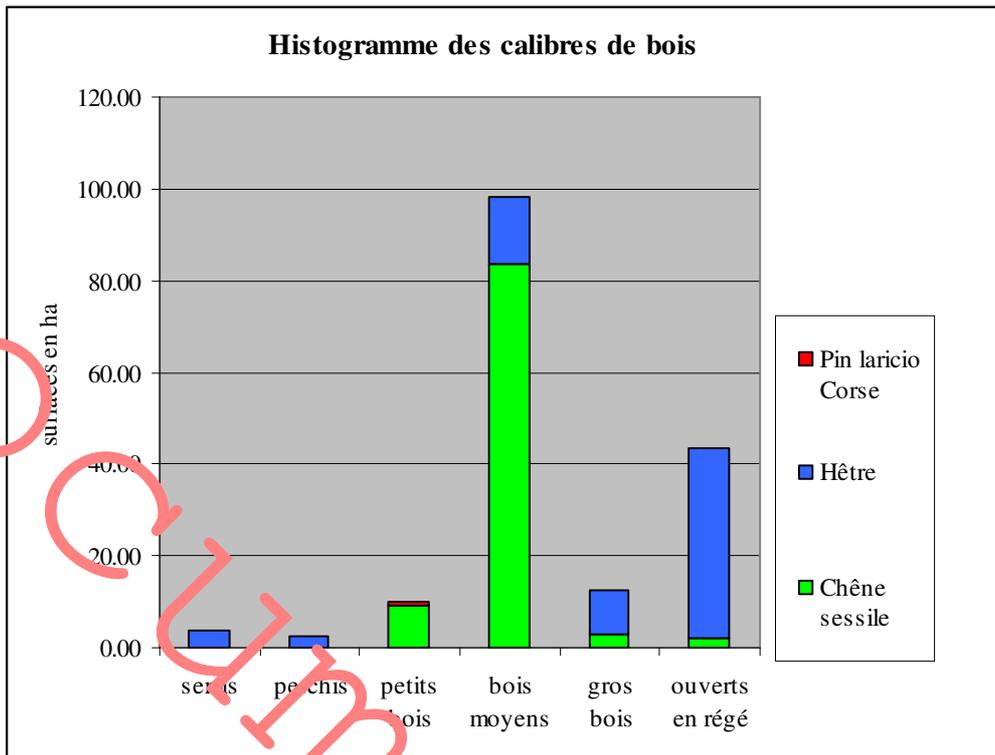
L'histogramme suivant représente les divers peuplements, par classes d'âges de 20 ans.

Les classes d'âges représentées par périodes de 20 ans figurent sur l'axe des abscisses alors que l'axe des ordonnées représente les surfaces en ha. Les surfaces exactes sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.



Essences	Classes d'âges							Total
	0/20	21/40	41/60	61/80	81/100	101/120	121/140	
Chêne sessile				42,23	37,71	6,45	11,90	98,29
Hêtre	3,90	2,70			15,76	24,47	25,15	71,98
Pin laricio de Corse		0,90						0,90
Total	3,90	3,60	0	42,23	53,47	30,92	37,05	171,17

Calibres des bois :



B – Etat du renouvellement

- **Bilan du groupe de régénération passé.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	23,67 ha
Surface effectivement régénérée	4,20 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

Prévisions : Au cours de la précédente période, la forêt avait été divisée en deux séries afin de dissocier objectifs de production et objectifs paysagers.

- 1^{ère} série (150,68 ha) : Traitement en futaie régulière (production),
- 2^{ème} série (20,49 ha) : Traitement en futaie par bouquets (protection paysagère).

En 1^{ère} série, il était prévu de terminer le renouvellement de 20,67 ha de hêtre parmi une quarantaine d'hectares comportant de vieilles réserves et mis en régénération.

En 2^{ème} série, il était prévu de régénérer en plusieurs bouquets, 3 ha de hêtre parmi les plus vieux bois de 20,49 ha situés en des lieux privilégiés de promenade.

Réalisations : Malgré un effort reconnu en termes de suivi du programme, la régénération accuse un petit retard lié à des difficultés de coordination des travaux préparatoires et à un marché aléatoire.

Ainsi si les surfaces en régénération ont bien été ouvertes etensemencées par voie naturelle après travaux préparatoires, elles sont pour la plupart au stade de coupes secondaires.

La surface effectivement régénérée comprend l'unité descriptive 8.1 de 3,90 ha dont les derniers bois vendus en 2014 n'ont toujours pas été enlevés au moment de la présente rédaction, ainsi que deux petits bouquets non cartographiés et estimés à 0,30 ha (en P.2 et 7) qui seront négligés par la suite. En effet, la surface de 0,30 ha issue de bouquets à régénérer (période passée) fait désormais partie d'unités ouvertes en futaie régulière dont la régénération n'est pas achevée.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive vendue mais non encore réalisée)	3,90
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	43,67
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,00
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	0,00

C – Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Tous les peuplements susceptibles de bénéficier d'une sylviculture de production ont fait l'objet de mesures dendrométriques. L'échantillonnage a été opéré par placettes circulaires selon le protocole « Sylvie ». Nombre de placettes : 54

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur**

L'analyse des divers types de peuplements a été réalisée selon la procédure suivante :

1) Identification d'unités homogènes d'analyse :

La forêt a été prédécoupée en 39 unités descriptives différenciées par un croisement entre la nature de la station estimée et le peuplement en place. Ces unités ont été reportées sur plan en affinant la précision du contour à partir de l'étude de photos aériennes.

Repérage des types de peuplements : Les peuplements ont été identifiés selon des caractères descriptifs analogues à partir des critères ci-dessous :

- la structure (futaie, taillis)
- l'essence prépondérante
- le calibre des bois : semis, perchis, petits bois, bois moyens, ou gros bois.

Ces descriptions étaient assorties d'indications supplémentaires portant sur la surface terrière, le type et l'année de passage de la dernière coupe ainsi que les propositions de classement aménagement en précisant le prochain type d'intervention, le cas échéant.

Ces divers types de peuplements cartographiés, figurent sur **la carte des peuplements**. Ils sont codifiés à 5 lettres, en agréant les trois éléments suivants :

- 1^o lettre : **F** pour futaie régulière.

- 3 caractères suivants : code de l'essence principale – **CHS** pour le chêne sessile, **HET** pour le hêtre, **FRC** pour le frêne commun, **MER** pour le merisier, **PLC** pour le pin laricio de Corse.

- Dernier caractère : calibre ou dimensions des bois

S = semis ou plantation < 3m ; **E** = perchis > 3m ; **P** = petits bois ; **M** = bois moyens ; **G** = gros bois.

- Résultats synthétiques d'inventaire par types de peuplements (en sylviculture)

Peuplements et nombre de placettes	Age (ans)	Surface (ha)	Densité	Dm (cm)	Do (cm)	Hm (m)	Ho (m)	G (m2)	Volume /ha en m ³	Fertilité ou observations
FCHSP (4 plac.) (futaie petits bois de chêne sessile)	80	9.32	415	25	32	14,5	16,4	20.65	180	Fertilité III – HET (16 %)
FCHSM (24 plac.) (futaie bois moyen de chêne sessile)	80/120	83.67	250	34	43	19,9	22,3	22.56	210	Fertilités II et III - HET (25 %)
FCBSG (1 plac.) (futaie gros bois de chêne sessile)	120	3.10	190	44	52	16,4	23,7	29.51	300	HET (24 %), TIP (4 %)
FCHSR (1 plac.) (futaie gros bois de chêne sessile en cours de régénération)	140	2.20	110	49	50		23	20.32	200	HET (26 %)
FHETS (Perchis de hêtre)	5	3.90				1	1,5	17		
FHETE (1 plac) (Perchis de hêtre)	26	2.70	1800	12	20	11	12	17	70	CHS (35 %), ERS (5 %),
FHETM (5 plac) (Futaie bois moyen de hêtre)	80/100	14.51	180	39	45	19.7	23.6	21.5	200	Fertilités II et III – CHS (25 %)
FHETG (3 plac) (Futaie gros bois de hêtre)	120/130	9.40	125	52	55	23,7	26,7	27.54	280	Fertilité II et III – bon état sanitaire. CHS (30 %),
FHETR (14 plac) (Futaie gros bois de hêtre en cours de régénération)	100/130	41.47	90	48	50	22,0	25,5	17.57	170	Fertilité II et III – CHS (35 %), FRC (2 %), MER (2 %) au stade coupe secondaire
FPCOP (1 plac) (futaie de petit bois de pin laricio de Corse)	26	0.90	1100	21	30	12,7	14,5	35	230	Fertilité II
Total		171.17								

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

La qualité aléatoire des produits, la morosité du marché et les difficultés de coordination des travaux préparatoires ont perturbé la régénération en retardant son exécution au cours de la période passée. Ouverte selon les prévisions, elle n'a pu être achevée. Les récoltes à dominante chêne ont procuré essentiellement du bois de chauffage.

Suffisant en densité, le réseau de desserte interne souffre d'un sous équipement en places de dépôt.

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse		7 ha	164 ha		171 ha

A – Volumes de bois produits

Tableau synthétique de la production moyenne

La production annuelle est issue des données de l'Inventaire Forestier National corrigées à partir de l'accroissement courant des peuplements feuillus et résineux.

Les valeurs listées dans le tableau suivant sont celles caractérisant les forêts publiques regroupées de la région Montagne Noire (tableau ONF).

Au prorata des surfaces feuillus/résineux, l'accroissement courant annuel de la forêt est estimé à **4 m³/ha/an**.

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent :

Formations forestières	Production	
	surface terrière (m ² /ha/an)	volume (m ³ /ha/an)
Feuillues	0,53	3,96
Résineuses	1,66	8,41

La réalisation des coupes d'amélioration a suivi un déroulement relativement conforme aux prévisions. Les coupes de régénération, entamées comme prévu, ont, quant à elles, pris du retard en raison d'ensemencements incomplets bien souvent dus à un manque de travaux préparatoires ou à un couvert trop dense à l'issue de la coupe d'ensemencement. La qualité relativement médiocre des produits (chauffage, trituration) a aussi parfois ralenti leur commercialisation et exploitation.

Le traitement en futaie irrégulière a subi les mêmes effets qui ont été amplifiés par les difficultés de repérage et matérialisation des limites de parquets et bouquets sur le terrain. La dispersion des produits n'a pas non plus facilité leur attractivité.

Les volumes récoltés représentent 73 % de ceux qui avaient été prévus; le chêne représente à lui seul, les deux tiers de la récolte totale, toutes coupes confondues (65 %).

En résumé, la régénération entamée sur une quarantaine d'hectares n'a pu être achevée que sur environ 4 ha.

Les coupes ont permis de récolter un volume de 4,1 m³/ha/an à comparer aux prévisions estimées à 5,7 m³/ha/an. Vu le taux d'avancement, les volumes sont conformes aux prévisions.

Volumes récoltés (m ³ /an)									
Futaie régulière				Futaie irrégulière		Produits accidentels		Total	
Régénération		Amélioration		prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
prévu	réalisé	prévu	réalisé						
546	308	319	338	106	57		4	971	707
Ecart								- 27 %	
en m ³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement								5,67	4,13

NB : Les volumes indiqués sont des volumes commerciaux (issus des logiciels ONF)

B – Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Accès à la forêt : Il s'effectue au nord-ouest du village, à partir de la route départementale n° 12 classée en catégorie 2 « tout tonnage », puis à partir de voies communales n° 2 des Bastouls et n° 8 de Sarremèze.

Cette desserte est complétée par deux laies sommières en terrain naturel qui font office de pistes de débardage traversant la forêt selon un axe nord - sud.

Les voies communales revêtues et accessibles aux camions demeurent toutefois fragilisées par la faiblesse de leur structure inadaptée à d'importants tonnages. Par ailleurs, l'emprise de la chaussée étroite se limite à une voie unique qui empêche tout croisement.

Desserte interne : Les pistes de débardage viennent se greffer sur les voies communales citées plus haut. Celle située dans la partie ouest de la forêt a été abîmée par une utilisation et des passages répétés par temps humide.

Type de desserte		Longueur Totale (km)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, cynégét.
			Km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestière	revêtues		0				
	Empierrées		0				
	terrain nat.		0				
Routes publiques participant à la desserte*		2.8	1.5	oui	moyen	Faiblesse de la structure et chaussée étroite	oui
Pistes et sommières		2.2	1.3	oui	médiocre	Absence de places de dépôt aménagées	Pistes de débardage

Principales difficultés d'exploitation :

La topographie du massif facilite la mécanisation de l'exploitation de cette forêt malgré la présence de quelques zones pentues sur les bordures occidentale et orientale. Elle ouvre la possibilité de débusquage au porteur. Toutefois, l'absence de places de dépôt aménagées pose le problème de stockage des bois sur des plateformes adaptées au développement de la mécanisation et au chargement des produits. Le dépôt désordonné le long des accotements des voies d'accès engendre bien souvent des dégâts aux infrastructures et aggrave les risques en matière de sécurité (bois empiétant sur la chaussée, ou dégradations provoquées par engins forestiers, trous, boue, fermeture par chargement des camions)

L'accessibilité du massif doit déboucher sur un système fonctionnel de places de dépôt qui a pour objectif d'épargner le réseau routier et d'optimiser l'enlèvement des bois en le sécurisant. Leur emplacement et leur dimensionnement doivent être réfléchis pour répondre aux techniques actuelles de mobilisation des bois.

1.3.2 Fonction écologique

La présence de peuplements naturels incluant de vieux bois caractérise la biodiversité de ce massif et participe à l'enjeu écologique au travers du déroulement complet du cycle sylvigénétique.

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		171 ha	-	-	171 ha

L'enjeu écologique demeure ordinaire pour ce massif caractérisé par des peuplements feuillus naturels comprenant de vieux bois sénescents ainsi que des arbres disséminés à haute valeur biologique.

La Commune fait partie du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Statuts réglementaires et zonages existants

Sur un plan réglementaire, aucun statut ou zonage de protection ne vise cette forêt. Toutefois, les zonages et inventaires associés et décrits ci-dessous font partie intégrante de la forêt.

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation – Objectif principal de protection	Document de référence
Eléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional du Haut Languedoc	171 ha	Multifonctionnalité et gestion durable	Charte du Parc Naturel régional
ZNIEFF de type II Z1PZ2212	171 ha	Montagne Noire (versant nord) (intérêt biogéographique)	Intérêt biogéographique par opposition contrastée entre versant nord humide (sapin - hêtre) et versant sud sec et méditerranéen (chênes vert et pubescent)

La forêt étant entièrement incluse dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc ainsi que dans la ZNIEFF de type II « Montagne Noire (versant nord) », il n'a pas été jugé utile de cartographier leurs contours.

Espaces d'Intérêts Ecologiques Sensibles (EIES)

La forêt comprend des Espaces d'Intérêt Ecologique Sensibles (EIES). En effet, cette vieille forêt abrite des micro-habitats inféodés aux vieux bois sénescents et offre un intérêt de biodiversité par la richesse des espèces présentes ou qu'ils sont susceptibles d'abriter.

Toutefois, aucun caractère réglementaire n'y est associé.

Ce label de valorisation permet de lui conférer une plus-value vis-à-vis de l'environnement ainsi qu'une communication à l'échelle départementale.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Marqué par les contraintes montagnardes d'isolement, l'enjeu lié à la fonction sociale reste localisé aux abords du refuge de Planque -Haute.

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource eau)		160 ha	11 ha	-	= 171ha

A - Accueil et paysage

Référence à l'atlas départemental des paysages

La forêt fait partie de la Montagne Noire, entité paysagère identifiée dans l'inventaire départemental des paysages du Tarn réalisé en 1998 par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).

Éléments paysagers

Dominant le village d'Arfons, la forêt communale constitue l'arrière-plan boisé à l'ouest du village. La partie exposée à l'est (rive droite du ruisseau de l'Aigubelle) y est visible depuis le village ainsi que des départementales N° 12 et 14 dont la vision assez lointaine est relativement atténuée.

Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Située à proximité du village, elle est un lieu de promenade pour ses habitants qui peuvent s'y rendre à pied en passant par le moulin de Phalipou.

L'attrait de la forêt demeure malgré tout pénalisé par la présence du dépôt d'encombrants qui subsiste à l'entrée de la forêt par sa voie routière.

Equipements structurants existants par sites

Le refuge de Planque – Haute installé par les chasseurs en 1990 dans la parcelle 7, est une destination privilégiée pour les randonneurs et chasseurs qui peuvent s'y abriter ou y pique-niquer dans la mesure où il est équipé de quelques tables-bancs. Il est à la disposition du public en dehors des jours de chasse.

Le sentier de petite randonnée de la Croix de Montalric qui effectue une boucle au départ du village, traverse la forêt en passant par le refuge de Planque - Haute.

Le site dénommé « fontaine de Gabaulde » est un espace de fraîcheur recherché en été et abritant une source sous les frondaisons d'arbres remarquables dont certains d'âge avancé laissent apparaître des signes manifestes de dépérissement. Il ne comporte pour le moment, aucun équipement.

En raison des conditions climatiques froides et humides qui y règnent une partie de l'année, ces lieux ne sont essentiellement empruntés qu'à la belle saison (mai à septembre).

Sites*	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Refuge de Planque-Haute	Refuge et tables-bancs, parking,	Aucun	Bon état des équipements
Sentier de la Croix de Montalric	Sentier PR	Aucun	Sentier balisé
Fontaine de Gabaulde (P6)	Source et arbres remarquables	Tassement du sol	Pose de panneaux à envisager

Sensibilités paysagères

Malgré les intérêts cités précédemment, la sensibilité paysagère de cette forêt est relativement faible dans la mesure où elle se trouve à l'écart des grands axes de communication et de grands sites fréquentés. Sa fréquentation locale y demeure discrète et se limite à un emprunt linéaire des principaux accès. Le dépôt d'encombrants à l'entrée de la forêt, constitue un point noir.

Classements réglementaires

La forêt n'est concernée par aucun statut réglementaire lié à l'accueil du public et aux paysages.

Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.

L'ancienne décharge communale située à l'entrée de la forêt est devenue un dépôt d'inertes et de déchets verts, peu ou mal contrôlé. Il draine des encombrants de toutes sortes ainsi que des produits susceptibles d'altérer les eaux de la nappe souterraine dans la mesure où sa situation semble être devenue ingérable.

Par ailleurs, il doit être signalé le grillage de l'ancien enclos à sangliers qui subsiste dans la parcelle 3. En mauvais état, renversé, enchevêtré dans la végétation ou inséré dans les arbres, il présente des risques autant pour la faune sauvage que pour tout utilisateur de l'espace et notamment lors des exploitations de bois.

La réhabilitation de ces sites apparaît comme un point à traiter à la fois urgent et indispensable.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Situé sur le front d'influences climatiques océaniques et méditerranéennes, à la jonction entre Bassin Aquitain et Massif Central, ce massif est soumis à d'importantes précipitations lorsque les flux océaniques se cumulent à des masses humides venues de la Méditerranée (retour d'est).

Toutefois, sa topographie générale de plateau vient réduire fortement l'écoulement des eaux et annihiler ainsi les risques naturels.

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	171 ha	-	-	-	= 171 ha

TITRE 2 – PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts – Points faibles	Objectifs de gestion retenus par les Communes
Production ligneuse	
Gros bois de hêtres parvenus à maturité.	Renouvellement par régénération naturelle.
Bois envahis par sous-bois dense de houx	Travaux préparatoires lors de mise en régénération
Abondance de sentiers naturels dans les parties crochetées.	Préservation par installation de cloisonnements sylvicoles.
Desserte routière incomplète.	Amélioration par équipements annexes (places dépôt)
Fonction écologique	
Présence de gros bois propres aux espèces inféodées à ces milieux remarquables.	Souhait communal de maintien et valorisation par la biodiversité.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Accueil – paysage : fréquentation locale des sentiers et du refuge forestier.	Approche paysagère des actions forestières privilégiant le mélange d'essences autochtones et la conservation de quelques arbres remarquables.
Autres enjeux ou risques pesant sur la forêt	
Présence d'un dépôt d'encombrants à l'entrée de la forêt et d'ancien grillage enclos à sangliers	Réhabilitation de ces sites par transformation en aire d'accueil du public et remise en état.

La fonction production constitue l'axe stratégique principal conditionné selon les souhaits des communes, par la préservation de l'équilibre sylvigénétique et le maintien des essences feuillues en essences objectifs. La volonté communale de valorisation de la biodiversité se traduira par le recrutement d'une petite unité de vieux bois en îlot de vieillissement.

La gestion forestière adaptera la sylviculture à ces enjeux tout en préservant la fonction sociale.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Après analyse des caractéristiques de la forêt et selon les souhaits de la commune, l'enjeu production de bois, éco-matériau et énergie renouvelable, est à privilégier en veillant au maintien de la biodiversité et des essences feuillues autochtones.

Calé sur une gestion durable pour alimenter et optimiser la filière bois, le choix des essences objectifs préconise selon les vœux de la commune, le couple essence feuillue/station le plus adapté. La sylviculture sera orientée vers des peuplements mélangés qui préserveront les essences autochtones spontanées.

Compte tenu des structures en place, le traitement en futaie régulière sera maintenu hormis pour le chêne aux unités limitées qui sera traité en taillis simple.

La gestion passée prévoyait la conversion en futaie régulière de la partie à dominante production et en futaie irrégulière par bouquets celle à sensibilité paysagère.

Remarques : La mise en œuvre a révélé des difficultés à discerner les unités à traiter en bouquets de celles où devait être appliqué un traitement régulier classique. Ces unités aux limites imprévisibles sur le terrain étaient enchevêtrées et difficiles à dissocier.

Constat et orientations pour l'avenir :

Pour des raisons pragmatiques, la futaie irrégulière est abandonnée. Le traitement régulier sera donc généralisé à l'ensemble de la forêt.

Toutefois, la dimension variable des unités de gestion permet un ajustement en fonction des enjeux. Leur contour s'appuie sur des limites simples et faciles à suivre sur le terrain.

La commune a formulé le vœu de maintenir les essences en place comme essences objectifs. Ainsi, le hêtre sera l'essence objectif largement prédominante tandis que le chêne sessile et le pin laricio de Corse seront conservés dans les stations exposées où ils se trouvent déjà. La sensibilité du chêne aux gélivures limite ses potentialités qualitatives ; à vocation bois énergie, il sera traité en taillis.

A signaler : le choix du douglas en station à potentiel hydrique limité : M2o (71,70 ha) aurait optimisé l'objectif production. (objectif non retenu par le propriétaire).

Dans ce contexte et dans le cadre d'une gestion forestière multifonctionnelle le traitement en futaie régulière sera maintenu hormis pour le chêne qui sera traité en taillis simple dans les parties exposées où il se trouve déjà.

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	163.92 ha	150.68 ha
Futaie par bouquets	0.00 ha	20.49 ha
Taillis simple	7.25 ha	0.00 ha
Sous-total : surface en sylviculture	171.17 ha	171.17 ha
Hors sylviculture	0.00 ha	0.00 ha
Total : surface retenue pour la gestion	171.17ha	171.17 ha

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Le maintien des essences a été arrêté selon les critères cités au § 2.2.1. Ces choix d'essences respectent les souhaits de la commune et demeurent globalement conformes aux préconisations édictées par le Schéma Régional d'Aménagement.

Leur régénération ou renouvellement par processus naturel sera recherché et favorisé.

Essences objectifs : critères d'exploitabilité optimaux retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chênes indigènes (sessile) <i>essence en place conservée en station exposée</i>	<i>traitée en taillis</i>	7,25 ha*	60	30 cm	Hêtre	M2exp
Hêtre <i>essence en place conservée ou privilégiée au détriment du chêne</i>	Fertilité 2	22,26 ha	110	55 cm	Chêne sessile, autres feuillus	M3m
	Fertilité 3	140,76 ha	120	50 cm	Chêne sessile, autres feuillus	M2o et M3o
Pin laricio de Corse <i>essence en place conservée</i>	Fertilité 3	0,90 ha	80	45 cm	Chênes indigènes	M2exp
Total surface en sylviculture		171,17 ha				

Observations : * Les peuplements de chêne sessile (7,25 ha) situés en station exposée seront conservés et traités en taillis.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière à suivi surfacique du renouvellement (164.22 ha)

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface Futaie régulière		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		91,73 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		51,57 ha	
Surface d'équilibre (Se)		27,73 ha	Niveau prévu à mi-période
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		56,57* ha	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	12,90 ha	12,90 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	51,57 ha	27,80 ha
Surface de régénération acquise (Sa)		0,00 ha	

Remarque * : A signaler ici, une surface de 43,67 ha déjà ouverte au cours de la période précédente (ug 2a, 4b, 5b, 6b, 7b, 8b et 12b) qui devra être achevée au cours de la période.

La surface à ouvrir correspond à la surface réelle à parcourir enensemencement : 12,90 ha (ug 3b 6bp et 11a).

La surface disponible correspond à l'ensemble des surfaces des peuplements susceptibles d'atteindre les critères minimaux d'exploitabilité. Le tri a porté sur tous les peuplements dont la durée de survie est estimée à 20 ans ainsi que sur ceux dont le diamètre dominant issu des inventaires est susceptible d'atteindre les dimensions optimales ou minimales au cours de la période. Elle est précisée dans le tableau suivant.

Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie.	7,9 ha
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période >.	0,00 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (<i>Do optimal</i>).	50,17 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période (<i>Do minimal</i>).	33,66 ha

Contrainte de vieillissement (51,57 ha) : La contrainte de vieillissement a été calculée sur l'âge maximal des essences principales prévu par le schéma régional d'aménagement.

Elle comprend les peuplements déjà ouverts ainsi que tous ceux qui auront atteint l'âge maximal :

Pour les 20 ans, 43,67 ha (peuplements ouverts) + 7,90 (âge maximal d'ici 20 ans), = **51,57 ha**,

Pour les 40 ans, 51,57 ha + 12,76 ha (âge maximal d'ici 40 ans) = 64,33 ha soit 32,17 ha pour 20 ans.

La contrainte de vieillissement observée pour cette forêt nous conduit à régénérer dans les 20 ans une surface supérieure à la surface d'équilibre pour rattraper le retard actuel de la régénération et prendre en compte l'état sanitaire des peuplements. Toutefois, la moyenne de régénération sur les 2 durées d'aménagement, passée et à venir, sera proche de la surface d'équilibre.

La surface à régénérer retenue de 56,57 ha comprend (voir page précédente) :

- 43,67 ha : vieux peuplements ouverts au cours de la période précédente et pour lesquels la régénération n'a pas été achevée,
- 7,90 ha : peuplements non encore ouverts, atteignant l'âge maximal recommandé d'ici 20 ans (hêtraie de 120 ans et plus),
- 5,00 ha ; peuplements approchant l'âge maximal en fin de période (hêtraie de plus de 100 ans)

2.3.2 Taillis et taillis sous futaie

Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent

Néant

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	7,25 ha	0,00 ha
Taillis fureté	0,00 ha	0,00 ha
Taillis sous futaie	0,00 ha	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha	0,00 ha

Surface à passer en coupe de taillis simple ou par parquets (S_{taillis})

7,25 ha soit environ 0,36 ha/an

Rappel : Parmi les 7,25 ha de peuplements de chêne subsistant à l'état de taillis, seuls 4,65 ha, seront parcourus en coupe de taillis au cours de la période. L'unité 15b (2,60 ha) fortement pentue et comportant un peuplement de chêne clair sera maintenue au repos, au cours des prochains 20 ans.

- Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})

Néant : traitement non retenu.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Les unités de gestion qui composent la forêt sont des unités surfaciques qui permettent le suivi des opérations techniques. Parcelles ou sous parcelles, elles sont réparties en groupes : régénération, amélioration et taillis.

Groupe de régénération (9 unités) : Ce groupe comprend :

- 7 unités de vieille hêtraie ouvertes en régénération au cours de la saison précédente,
- 2 unités de vieille hêtraie constituées de gros bois, non encore ouvertes,

Grpe	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Unités d'analyse	Surface (ha)	Surf. en sylv.	Struct.	Ess.	Calibre	Ess. objectif	Surf. à ouvrir	Surf. à terminer
	REG	2	2a	2.1	1.5	1.35	F	HET	R	HET		1.35
	REG	3	3b	3.2	4.00	4.00	F	HET	G	HET	4.00	4.00
	REG	4	4b	4.2	6.25	6.25	F	HET	R	HET		6.25
	REG	5	5b	5.2	7.85	7.85	F	HET	R	HET		7.85
	REG	6	6b	6.2 à 6.5	13.20	13.20	F	HET	R	HET	5.00	8.20
	REG	7	7b	7.2	7.50	7.50	F	HET	R	HET		7.50
	REG	8	8b	8.2	4.80	4.80	F	HET	R	HET		4.80
	REG	11	11a	11.1	3.90	3.90	F	HET	G	HET	3.90	3.90
	REG	12	12b	12.2	7.72	7.72	F	HET	R	HET		7.72
					56.57	56.57					12.90	51.57

Groupe d'îlot de vieillissement (1 unité) : Ce groupe constitué d'une seule unité est représenté par une vieille hêtraie sur station fraîche qui sera maintenue au-delà de l'âge optimum d'exploitabilité au cours de la période. Outre, l'intérêt pour la biodiversité et son caractère remarquable qui y est associé, elle permettra de faire écran au dépôt d'encombrants peu esthétique qui demeure à traiter. Afin d'éviter la dépréciation économique, il sera prudent de la parcourir en coupe de prévention sanitaire et de la régénérer au cours de la période suivante.

Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Unités d'analyse	Surface (ha)	Surf. en sylv.	Struct.	Essence	Calibre	Ess. objectif	Surf. à passer	âge
ILV	1	1a	1.1	1.50	1.50	F	HET	G	HET	1.50	130 ans
				1.50	1.50					1.50	

Groupe d'amélioration (14 unités) : Ce groupe comprend :

- 11 unités à dominante chêne dont une à densité faible (11b) sera laissée au repos au cours de la période,
- 2 unités à dominante hêtre,
- 1 unité de jeunes semis de hêtre (8a) encore sous couvert des derniers semenciers, susceptible de faire l'objet seulement de travaux sylvicoles,

Les rotations seront variables selon l'essence. Elles seront de 15 ans en raison de l'âge des peuplements sauf pour les jeunes plantations de l'unité 15a où la rotation sera ramenée à 10 ans. L'unité de gestion 3a (semis de hêtre), pourra si nécessaire, faire l'objet de travaux de dégagements. Elle ne connaîtra pas de coupe.

Gpe	Coupe local groupe	Parcelle	Unité de gestion	Unités d'analyse	Surface (ha)	Surf. en sylv.	Struct.	Essence	Calibre	Ess. objectif	Surf à passer	Rotation
Amélioration	AME	1	1b	1.2 et 1.3	7.50	7.50	F	CHS	M	HET	7.50	15 ans
	AME	2	2b	2.2 et 2.3	7.90	7.90	F	CHS	M	HET	7.60	15 ans
	AME	3	3a	3.1	8.71	8.71	F	CHS	M	HET	8.71	15 ans
	AME	4	4a	4.1 et 4.3	9.41	9.41	F	CHS	M	HET	9.41	15 ans
	AME	5	5a	5.1 et 5.3	7.51	7.51	F	CHS	M	HET	7.51	15 ans
	AMEREP	6	6a	6.1	2.07	2.07	F	HET	M	HET	0.00	Repos
	AME	7	7a	7.1 et 7.3	5.00	5.00	F	CHS	M	HET	1.55	15 ans
	AMEJEU	8	8a	8.1	3.90	3.90	F	HET	S	HET	0.00	Travaux
	AME	9	9u	9.1 et 9.2	10.80	10.80	F	CHS	M	HET	10.80	15 ans
	AME	10	10a	10.1	10.45	10.45	F	CHS	M	HET	10.45	15 ans
	AMEREP	11	11b	11.2	7.40	7.40	F	CHS	M	HET	0.00	Repos
	AME	13	13u	13.1, 13.2	8.05	8.05	F	CHS	M	HET	8.05	15 ans
	AME	14	14u	14.0	9.70	9.70	F	CHS	M	HET	9.70	15 ans
	AME	15	15a	15.1, 15.2 et 15.4	7.45	7.45	F	HET	M	HET	3.60	10 ans
					105.85	105.85					84.88	

NB : les unités 7.3 et 15.4, en repos dans les 20 ans, n'ont pas été distinguées par simplification.

Groupe de taillis (3 unités) : Ce groupe comprend 3 unités de chêne sur station exposée ; elles seront conservées par rajeunissement en coupe de taillis. L'unité 15 b parcourue en 2011 et non encore refermée, sera maintenue au repos pour les 20 ans à venir.

Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Unités d'analyse	Surface (ha)	Surf. en sylv.	Struct.	Essence	Calibre	Ess. objectif	Surf. à passer	Rotation
TAI	10	10b	10.2	1.25	1.25	T	CHS	P	CHS	1.25	50 ans
TAI	12	12a	12.1	3.40	3.40	T	CHS	P	CHS	3.40	50 ans
TAIREP	15	15b	15.3	2.60	2.60	T	CHS	P	CHS	0.00	Repos
				7.25	7.25					4.65	

B - Constitution de divisions

Aucune division n'a été constituée

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Aucune unité de gestion linéaire n'a été constituée

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune unité de gestion ponctuelle n'a été constituée

2.5 Programme d'actions pour la période 2016- 2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'action envisageables**

Limites : A ce jour, aucune contestation de limite n'est apparue avec les propriétaires riverains. La forêt étant bornée, elle ne pose aucun problème de limite. Toutefois, il sera opportun de matérialiser à la peinture le périmètre lorsqu'il emprunte des parties boisées et qu'il n'est pas constitué de limite naturelle (ruisseau).

L'entretien des limites comprendra leur matérialisation à la peinture et l'ouverture de layons dans les cas où la visibilité serait masquée par une végétation importante.

L'entretien du parcellaire comprendra le marquage des limites à la peinture et la numérotation des parcelles. Ces travaux seront réalisés à l'avancement, selon un calendrier annuel calé sur l'inscription des coupes à l'état d'assiette.

L'ensemble de ces opérations incluant périmètre et parcellaire a été regroupé pour être estimé à une dépense moyenne annuelle de **200 €/an**.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Matérialisation parcellaire et périmètre	Toutes parcelles	Plaques et peinture	4 000
Coût total FONCIER (€)					4 000
Coût moyen annuel					200

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

En fonction de l'essence principale concernée, le déclenchement, le rythme et l'intensité des interventions sylvicoles se référeront aux guides de sylviculture existants et répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Essences	Références guides ou autres documents
Hêtre	Guide régional des sylvicultures du hêtre du massif pyrénéen (ONF 1997)
Chêne	Guide régional de sylviculture des chênes du Sud-Ouest (ONF 2002)
Pin laricio de Corse	Guide régional de sylviculture du pin laricio - de Calabre & de Corse (ONF 1996)

La réalisation de diagnostics sylvicoles pourra utilement permettre de se caler dans la conduite des peuplements, avant toute intervention.

Des cloisonnements d'exploitation seront systématiquement installés lors des coupes d'ensemencement. Espacement moyen : 20 à 30 mètres.

Les coupes de régénération ont été programmées par périodes quinquennales, dans le tableau suivant. Il est important d'en respecter le calendrier indicatif afin de les réaliser dans la période impartie.

B - Coupes

Programme de coupes - Coupes de régénération programmables par périodes pluriannuelles

Toutes les coupes de régénération entrent dans cette rubrique ainsi que celle de l'îlot de vieillissement.

L'îlot de vieillissement dont le peuplement comporte une faible densité de tiges sera parcouru par une seule coupe à objectif sanitaire au cours de la seconde décennie. Son année de passage impossible à déterminer au moment de la rédaction du présent document, est vraisemblablement à situer entre 2026 et 2030. Pour mémoire, son dernier passage remonte à 2009.

Période	Unités de gestion		Type de peuplement			Type	Surfaces				Localisation par unités descriptives
	Parcelle	UG	Struct.	Essence	Cal.	Coupe	Totale	à parcourir	à ouvrir	à terminer	
2016 - 2020	2	a	F	HET	R	RS	1.35	1.35			6.4 et 6.5
	3	b	F	HET	G	RE	4.00	4.00	4.00		
	4	b	F	HET	R	RS	6.25	6.25			
	6	b	F	HET	R	RS	13.20	6.05			
	8	b	F	HET	R	RS	4.80	4.80			
	11	a	F	HET	G	RE	3.90	3.90	3.90		
	12	b	F	HET	R	RS	7.72	7.72			*
Sous-total							41.22	34.07	7.90	0.00	
2021 - 2025	3	b	F	HET	G	RS	4.00	4.00			4.2p
	4	b	F	HET	R	RS	6.25	3.00		3.00	
	5	b	F	HET	R	RD	7.85	7.85		7.85	6.2 (RE) et 6.3 7.2p
	6	b	F	HET	R	RS	13.20	7.25	5.00	2.15	
	7	b	F	HET	R	RS	7.50	4.00		4.00	
	8	b	F	HET	R	RD	4.80	4.80		4.80	12.2p , *
	11	a	F	HET	G	RS	3.90	3.90			
12	b	F	HET	R	RS	7.72	2.00		2.00		
Sous-total							55.22	36.70	5.00	23.80	
2026 - 2030	1	a	F	HET	G	AS	1.50	1.50			îlot vieillissement 6.2 et 6.4 7.2p 12.2p
	2	a	F	HET	R	RD	1.35	1.35		1.35	
	6	b	F	CHS	R	RS	13.20	7.20		7.20	
	7	b	F	HET	R	RD	7.50	3.50		3.50	
	12	b	F	HET	R	RS	7.72	3.00		3.00	
Sous-total							29.77	15.05	0.00	15.05	
2031 - 2035	3	b	F	HET	G	RD	4.00	4.00		4.00	4.2p
	4	b	F	HET	R	RD	6.25	3.25		3.25	
	6	b	F	HET	R	RD	13.20	3.85		3.85	6.5
	11	a	F	HET	G	RD	3.90	3.90		3.90	12.2p , *
	12	b	F	HET	R	RD	7.72	2.72		2.72	
Sous-total							35.07	17.72	0.00	17.72	
Total									7.90	51.57	

- : voir prescriptions captage § 1.3.3 B

- Cas des coupes programmables par années

Sont concernées dans cette rubrique, les coupes d'amélioration ainsi que celles de taillis.

année	Groupe	Unités gestion		Coupe	Surfaces		Type de peuplement			Localisation ou observations
		Parcelle	UG		Totale	à traiter	Struct.	Essence	Cal.	
2016	AME	7	7a	AMEL	5.00	1.55	F	CHS	M	ud 1
2017	AME	15	15a	E1	7.45	0.90	F	PCO	P	ud 1
2018	AME	13	13u	AMEL	8.05	8.05	F	CHS	M	
2019	AME	5	5a	AMEL	7.51	7.51	F	CHS	M	
2021	AME	14	14u	AMEL	9.70	9.70	F	CHS	M	
2022	AME	10	10a	AMEL	10.45	10.45	F	CHS	M	
2022	TAI	10	10b	TS	1.25	1.25	F	CHS	P	
2023	AME	4	4a	AMEL	9.41	9.41	F	CHS	M	
2024	AME	3	3a	AMEL	8.71	8.71	F	CHS	M	
2027	AME	9	9u	AMEL	10.80	10.80	F	CHS	M	
2027	AME	15	15a	E2	7.45	0.90	F	PCO	P	ud 1
2028	AME	1	1a	AMEL	7.50	7.50	F	CHS	M	
2029	AME	2	2b	AMEL	7.90	7.60	F	CHS	M	0,30 ha de vide
2030	AME	1	15a	E1	7.45	2.70	F	HET	E	ud 2
2030	TAI	12	12	TS	3.40	3.40	F	CHS	P	
2031	AME	7	7a	AMEL	5.00	1.55	F	CHS	M	ud1
2033	AME	13	13u	AMEL	8.05	8.05	F	CHS	M	
2034	AME	5	5a	AMEL	7.51	7.51	F	CHS	M	
Total général										

Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)	
	moy. annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Régénération			510.5	10 210		
Îlot de vieillissement			4	80		
Amélioration			243.5	4870		
Taillis			42	840		
Totaux			800	16 000		

Le volume de bois fort total sur écorce a été calculé à partir de tarifs de cubage Schaeffer lent, au moyen du logiciel Inventaire en se référant aux placettes dendrométriques.

• **Mode de suivi de la récolte**

Le suivi technique des interventions (coupes) s'effectuera sur la base de la surface terrière. Toutefois, le suivi des récoltes se réfèrera au volume commercial incluant le volume de bois fort total tige sur écorce avec houppier.

C - Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Le programme d'actions récapitulées dans le tableau suivant se caractérise par :

1. L'équipement en places de dépôt aménagées, avec empierrement de leurs accès,
2. L'entretien courant de la desserte routière (fauchage, curage de fossés et empierrements ponctuels)

Code action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Parcelles desservies	Long. ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)
DES1	1	Places de dépôt	Ensemble forêt	7	14 000 m ³
DES2	1	Empierrement accès place 3	P 2, 3 et 5	0,07 km	Desserte interne – 5000 m ³ de bois exploitables
DES12	1	Entretien courant RF		1,8 km	

Remarque : Les travaux d'investissement sont susceptibles de bénéficier d'aides publiques au taux de 40 % (FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Rappel : surface minimale des places : 500 m² avec possibilité en sur largeur de la route.

Emplacements opportuns des places : nœuds de pistes, ruptures de pente, relief atténué.... (voir carte des équipements).

- **Guide technique de référence**

Le gestionnaire se référera aux documents techniques existants pour les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors des opérations citées précédemment.

Il peut être rappelé l'utilité de deux documents complémentaires :

Le N° 13 de « Rendez – Vous techniques » (été 2006) qui contient un dossier spécial sur la desserte forestière. Ce dossier présente notamment la conception d'un schéma de desserte, l'analyse des risques et contraintes liés à l'eau, l'intégration paysagère de la voirie forestière, la gestion et planification des travaux d'entretien, les aspects juridiques....etc.

La brochure technique « Recommandations Techniques » (décembre 2000) qui traite des caractéristiques géométriques des routes forestières, de leurs équipements annexes et de leur intégration paysagère.

D – Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles prévus comprennent des travaux d'investissement (régénération) et des travaux d'entretien (amélioration) susceptibles d'être effectués dans l'unité où la régénération est le plus avancée.

Ces travaux sylvicoles se limitent aux unités du groupe de régénération ainsi qu'à l'unité d'amélioration jeunesse (un 8a). Ils ont vocation à assurer le renouvellement de la forêt et sont conformes aux ITTS (Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles). Les travaux de régénération sont scindés en deux lignes dans le tableau suivant, afin de dissocier les parties nonensemencées et soumises à la concurrence du houx (vierges de travaux) de celles déjàensemencées mais non encore sauvées de la concurrence.

1 HET 4a : Régénération naturelle du hêtre

Les travaux comprendront une intervention de nettoyage du terrain après coupe d'ensemencement et des dégagements manuels associés à l'ouverture de cloisonnements sylvicoles, un an après l'achèvement de la coupe définitive. Un 2^{ème} dégagement pourra être réalisé deux ans plus tard. Coût total à l'ha : 2 580 €.

Les coûts unitaires ci-dessous sont calés sur les propositions d'avancement du programme des coupes. Les montants indiqués ont été tronqués de la partie travaux qui ne sera vraisemblablement pas réalisée au cours de la période (situation d'évolution normale).

5 HET 1a : Amélioration du hêtre

En raison de la forte densité initiale de semis, l'ITTS de nettoyage-dépressage semble être l'option à retenir pour des travaux d'entretien qui seront calés en fin de période (2030-2034).

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations
Code	Libellé			
1HET4a	Régénération naturelle du hêtre en terrain mécanisable – végétation concurrente ligneuse dynamique (houx)	3b, 6b (partie), 11a et 12b (partie)	17,90	Nettoyage terrain par broyage, cloisonnements sylvicoles + 1 dégagement
1HET4	Régénération naturelle du hêtre en terrain mécanisable – végétation concurrente ligneuse dynamique (houx)	2a, 4b, 5b, 6b (partie), 7b, 8a, 8b et 12b (partie)	42,57 ²	cloisonnement sylvicole + 2 dégagements
5HET1a	Amélioration de hêtre à forte densité	8a	3,90	Association de nettoyage et dépressage

Observations :

La première ligne intègre des parties non encore ouvertes ainsi que d'autres soumises à la concurrence du houx (P. 12b partie).

La deuxième ligne concerne au contraire, des parties nettoyées, déjà ouvertes et le plus souvent bien ensemencées qui devront être dégagées de toute concurrence au fur et à mesure de l'avancement des coupes.

Toutes ces unités affectées par le décalage incluant les délais d'exploitation des coupes avant intervention pour travaux ne pourront bénéficier de tous les dégagements requis. De ce fait, en respectant le calendrier des coupes proposées dont certaines ne sont programmées qu'en fin de période, les programmes sont partiels et ne comprennent pas tous les dégagements.

Des travaux de dégagements resteront à réaliser au cours de la période suivante pour achever l'ensemble des tâches prévues.

: ² La surface en régénération a été abondée par celle de l'unité de gestion du groupe amélioration jeunesse (8a).

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole qui sera mise en œuvre à l'occasion des coupes, travaux sylvicoles ou d'infrastructure intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Elle s'exercera à travers les principales mesures suivantes :

- **privilégier le mélange des essences** spontanées. Les essences locales d'accompagnement ou pionnières (tilleul, merisier, érables, sorbiers....) seront favorisées lors d'interventions sylvicoles.

- **gestion de lisières entre espaces boisés et milieux ouverts** : les bords de chemins principaux ou routes seront choisis pour constituer ces espaces intermédiaires riches en espèces. L'éclaircissement y sera recherché pour former un gradient progressif de hauteur passant de l'ourlet végétal au manteau buissonnant avant la strate forestière. Ces bandes offriront des tronçons de largeurs variables pour rompre la monotonie de zones uniformes. Leur largeur pourra varier de quelques mètres à l'équivalent de la hauteur des arbres adjacents. La partie herbeuse sera régulièrement fauchée tous les 1 à 2 ans après le 15 juillet, pour permettre la nidification des oiseaux qui s'y seraient réfugiés.

Parallèlement, les clairières ou trouées de moins de 0,5 ha seront laissées à leur évolution naturelle.

- **conservation de bois mort au sol** pour contribuer au recyclage des nutriments et à la constitution d'un réservoir d'auxiliaires pour réguler les ravageurs. Il est assuré par l'abandon de vieux bois mort au sol ainsi que des éléments d'exploitation issue de coupes.

- **maintien d'arbres pour la biodiversité** : Lors de la désignation des coupes, des arbres seront maintenus pour constituer une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique : arbres foudroyés, chandelles de volis, arbres morts sur pied ou sénescents, arbres à cavités visibles (loges de pics ou abris d'insectes saproxylophages ou de chauves-souris), arbres fortement endommagés par des attaques parasitaires (champignons ou insectes)

De plus et afin de permettre un bon déroulement du cycle sylvigénétique lié à la phase de maturation forestière, la commune a souhaité conserver un îlot de vieille hêtraie qui sera maintenu une quarantaine d'années au-delà de l'âge d'exploitabilité pratique sur le reste de la forêt. Parcouru par une coupe en 2009, et constitué d'une faible densité de tiges, il fera l'objet, le cas échéant, d'un simple prélèvement à caractère sanitaire.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Îlot de vieillissement	hêtraie qui sera maintenue jusqu'à 170 ans	1,50 ha

B - Biodiversité remarquable

Sans objet. Aucune intervention de prévue

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Accueil :

Existant - Le maintien en état des équipements existants (refuge, tables-bancs) et le balisage des circuits pédestres et VTT font partie des travaux d'entretien courant. Ils seront assurés directement par la commune.

Projets - L'enlèvement de la clôture de l'ancien enclos à sangliers devra être réalisé sans tarder et selon les souhaits des élus, par la société communale de chasse qui l'a installé en (voir aménagement précédent 1999). Il n'a donc pas été jugé utile de chiffrer le montant de ces travaux. En outre, son évaluation nécessite un état des lieux précis sur le terrain afin d'intégrer à la fois la quantité linéaire et les difficultés liées à l'accès, à la végétation, ou à l'insertion partielle de fils dans les arbres.

L'attractivité du milieu forestier naturel implique par ailleurs, une réhabilitation complète de l'entrée en forêt qui passe par la suppression du point noir que représente le dépôt d'inertes et sa transformation en aire d'accueil. Il pourrait y être associé l'installation d'un panneau d'information couvert (mobilier chêne) à l'intention du public. Comprenant une carte de situation avec les divers équipements, il pourrait aussi contenir quelques informations générales de sensibilisation sur les diverses phases de la vie de la forêt, son évolution mais aussi les bienfaits qu'elle procure pour la biodiversité et les menaces qu'elle peut subir. Le coût du panneau d'informations équipé peut être estimé à environ 3000 €. Quant au dépôt d'inertes à transformer en parking et aire d'accueil, l'opération nécessite des travaux importants de terrassement avec purge des matériaux inertes, enrochement et empierrement. Elle est évaluée à environ 45 000 €.

Paysage : La prise en compte du paysage est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, guides de sylviculture, instructions et notes de service) qui ont servi à rédiger cet aménagement. Cette action se concrétise sur le terrain par la mise en œuvre de bonnes pratiques sylvicoles, lors de coupes ou de travaux.

La gestion sylvicole proposée permet une prise en compte courante du paysage à travers les programmes de coupes et de travaux. Elle se manifeste par :

- des coupes à la fois raisonnées dans le temps et l'espace pour en atténuer l'impact visuel,
- des coupes de régénération étalées dans le temps,
- la sylviculture favorisant la régénération naturelle et le mélange d'essences,
- le traitement des lisières et zones de transition à l'occasion des passages en coupes (déjà signalé pour la biodiversité courante au §2.5.3.A).

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Lors d'interventions sylvicoles (coupes ou travaux), **une attention particulière sera portée aux abords de la fontaine de Gabaulde, du refuge de Planque -Haute ainsi que du sentier de petite randonnée de la Croix de Montalric.** Il sera veillé à :

1. la sécurité des usagers piétons ou vététistes par le strict respect des consignes générales de fréquentation et la signalisation des chantiers,
2. la mise en sécurité et prévention de toute chute d'arbre susceptible d'être dangereuse,
3. la conservation et mise en valeur d'espèces ligneuses variées ou remarquables,
4. l'ouverture en des points surélevés ou judicieux du sentier, de clairières, trouées ou « fenêtres » sur les environs,
5. l'application d'un traitement irrégulier localisé au ponctuel ou linéaire de proximité, de part et d'autre de ces sites, afin de rompre la monotonie visuelle et de pérenniser un aspect naturel.

Il est signalé ici la menace d'effondrement d'une vieille réserve de hêtre caractérisée par une importante plaie altérée sur le fût. Son abattage est conseillé à monsieur le maire, à titre préventif.

B - Ressource en eau potable

Les prescriptions relatives à la protection des captages seront respectées.

C - Chasse (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

Etat des lieux

L'exploitation de la chasse est concédée gratuitement à la société communale de chasse d'Arfons. Les gibiers les plus recherchés sont le sanglier et le chevreuil, ce dernier étant soumis au plan de chasse. Ils sont chassés en battue poussée aux chiens courants, principal mode de chasse pratiqué sur l'ensemble de la forêt.

Le lièvre, la bécasse et le pigeon ramier (palombe) constituent le cheptel petit gibier recherché par quelques chasseurs individuels. Toutefois, la chasse à l'approche ou à l'affût est pratiquée depuis plusieurs années, pour les tirs d'été, avec des résultats aléatoires.

• Principales caractéristiques des activités de chasse

La société de chasse exerce son activité sur un territoire beaucoup plus vaste puisqu'il s'étend à plus de 1200 ha.

Le plan de chasse n'a aucun caractère qualitatif (sans distinction de sexe ou d'âge. Avec 31 chevreuils octroyés pour la saison 2015/2016, il enregistre une augmentation de 10% par rapports aux saisons précédentes).

Programme d'actions Chasse

En matière de chasse, le schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral du 20 mai 2009, s'applique au locataire du droit de chasse.

Le détenteur du droit de chasse encouragera le locataire à utiliser des panneaux amovibles du type « Chasse en cours » pour mieux sécuriser les battues au gros gibier. Les panneaux apposés aux diverses entrées du territoire où se déroulera la battue informeront le public non chasseur de l'action en cours.

L'aménagement des postes à tir respectera les distances et angles de tir.

Ces deux actions relèvent de la responsabilité de la société locataire de chasse.

Dans la mesure où l'équilibre sylvo-cynégétique peut être menacé par l'accroissement de cervidés, la plus grande vigilance s'impose afin d'adapter les plans de chasse pour prévenir les dégâts sur les jeunes semis. **Il est important de s'assurer que les plans de chasse sont réalisés. L'état des régénérations sera régulièrement observé afin de rectifier, le cas échéant, les attributions et les demandes de plan de chasse.**

D - Pastoralisme

Sans objet

E – Affouage et droits d'usage

• Etat des lieux

En raison des difficultés rencontrées par le passé, la commune n'envisage pas pour le moment cette option.

F - Richesses culturelles

Néant

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Les recommandations générales visant à réduire les risques de ravinement seront appliquées. Elles se concrétiseront par les actions suivantes :

Coupes : Cas général –

Les opérations de débardage seront suspendues lors de forts épisodes pluvieux afin d'éviter l'orniérage et le creusement du sol par le passage d'engins sur des terrains détremés.

Le traitement des rémanents sera particulièrement soigné à proximité des sentiers ou équipements à la disposition du public (refuge, fontaine, aire d'accueil, sentier de randonnée).

Les ruisssylves seront préservées et entretenues lors des passages en coupes. En cas de traversée de ruisseau par des engins d'exploitation, il devra être fait appel à des dispositifs assurant la protection de son lit et de ses berges.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Aucune action n'est prévue dans ce cadre

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Il existe un PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie) pour le département du Tarn. De nature feuillue, cette forêt ne présente pas d'enjeu particulier lié au risque incendie.

- **Etat des lieux**

Les conditions climatiques et la nature des peuplements limitent les risques.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies**

Aucune action particulière n'est prévue.

- **Documents techniques de référence**

Il est rappelé ici la présence de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles (22 février 2009) qui peut utilement être consulté.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Seuls quelques frottis ou abrouissements sans conséquence ont pu être relevés sur saules ou noisetiers sans pour le moment entraîner de véritable déséquilibre sylvo-cynégétique. Toutefois, la régénération nécessitera une vigilance accrue des semis afin d'adapter les plans de chasse pour maintenir cet équilibre.

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Jusqu'à présent, aucun problème sanitaire n'a été relevé.

D - Tassement des sols

Vu leur nature, les sols ne sont pas particulièrement sensibles au tassement sauf lors d'épisodes pluvieux prolongés.

Le gestionnaire veillera à ce qu'il n'y ait pas de travaux d'exploitation (débardage – vidange de bois) pendant des périodes d'intempéries prononcées.

Par ailleurs afin de concilier au mieux la préservation de l'équilibre minéral des sols avec la valorisation optimale de la biomasse, les prélèvements de rémanents (branches et feuillages) respecteront les modalités du tableau suivant signalées sur la note de service 09 T 296 du 10 juin 2009.

Peuplement	Sols sur stations	Modalités de récolte des menus bois	
Tous types	Stations sèches ou exposées	Exportation exclue de menus bois	
Feuillus	autres	Deux récoltes possibles	1 ^{ère} ou 2 ^{ème} éclaircie et coupe d'ensemencement
Résineux			1 ^{ère} ou 2 ^{ème} éclaircie et coupe finale

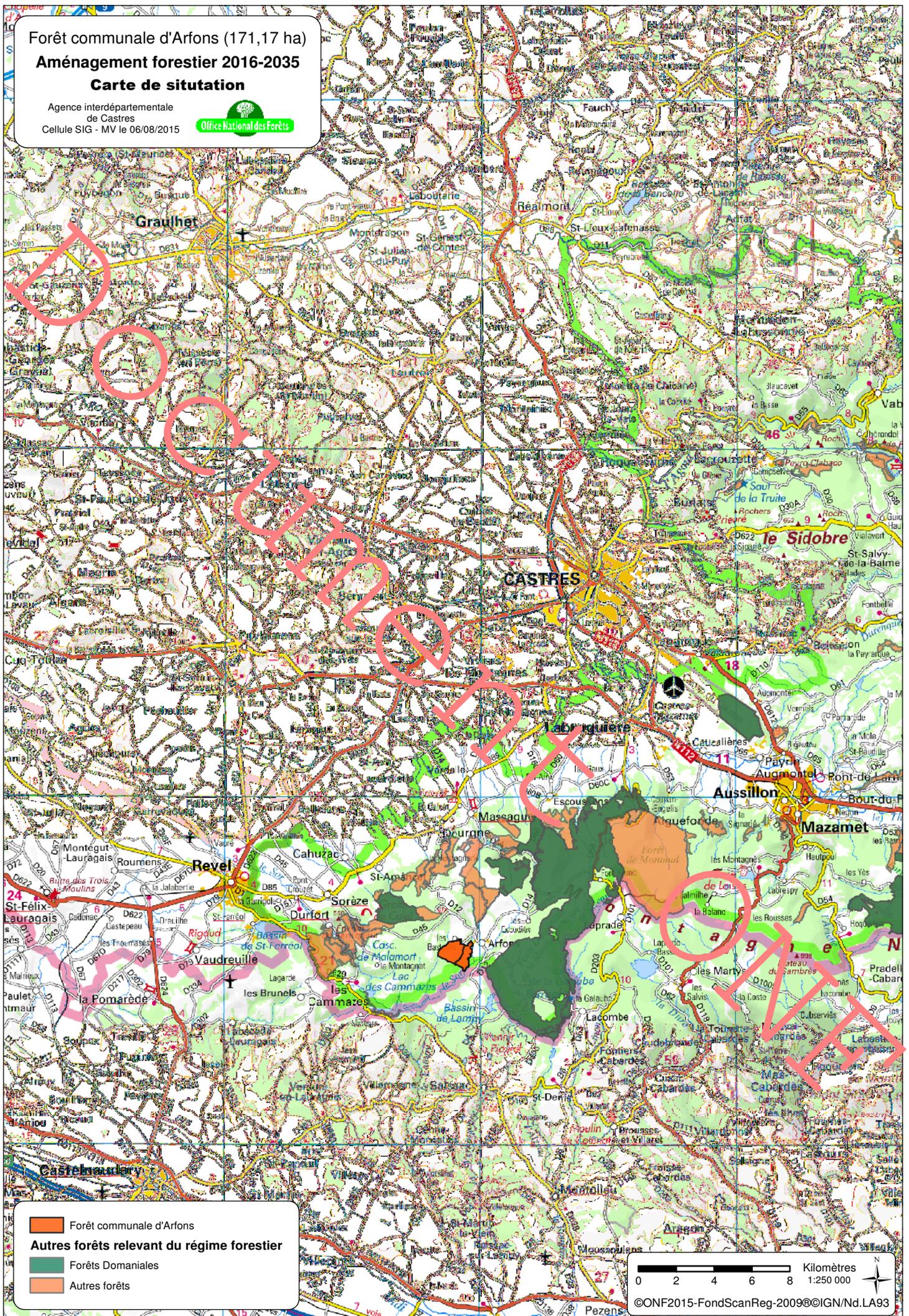
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

– Certification PEFC

La forêt n'est pas certifiée PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) à ce jour.

Forêt communale d'Arfons (171,17 ha)
 Aménagement forestier 2016-2035
 Carte de situation

Agence interdépartementale
 de Castres
 Cellule SIG - MV le 06/08/2015



Forêt communale d'Arfons
Autres forêts relevant du régime forestier
 Forêts Domaniales
 Autres forêts

0 2 4 6 8 Kilomètres
 1:250 000

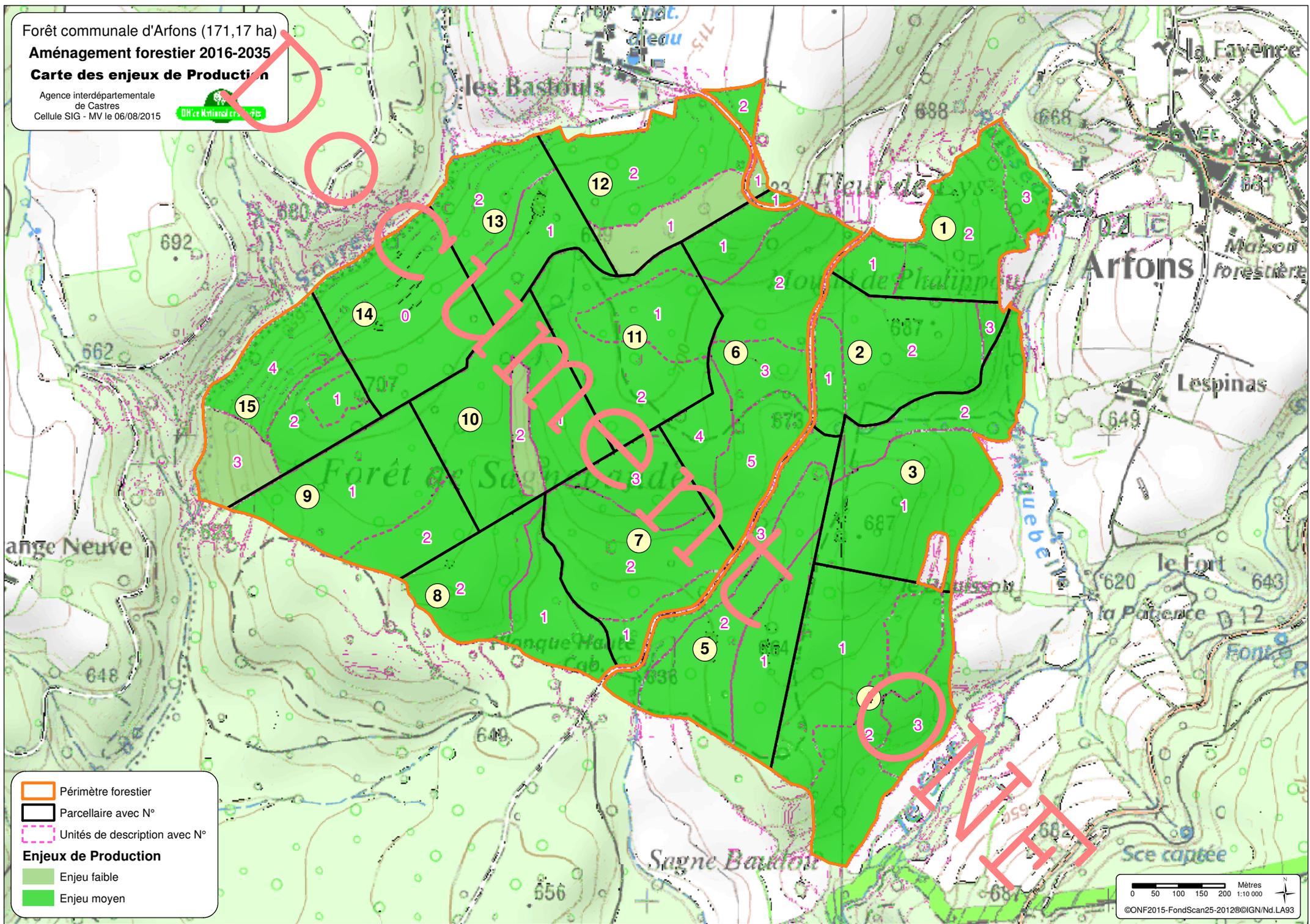
©ONF2015-FondScanReg-2009@IGN/Nd.LA93

Forêt communale d'Arfons (171,17 ha)

Aménagement forestier 2016-2035

Carte des enjeux de Production

Agence interdépartementale
de Castres
Cellule SIG - MV le 06/08/2015



- Périimètre forestier
- Parcellaire avec N°
- Unités de description avec N°

Enjeux de Production

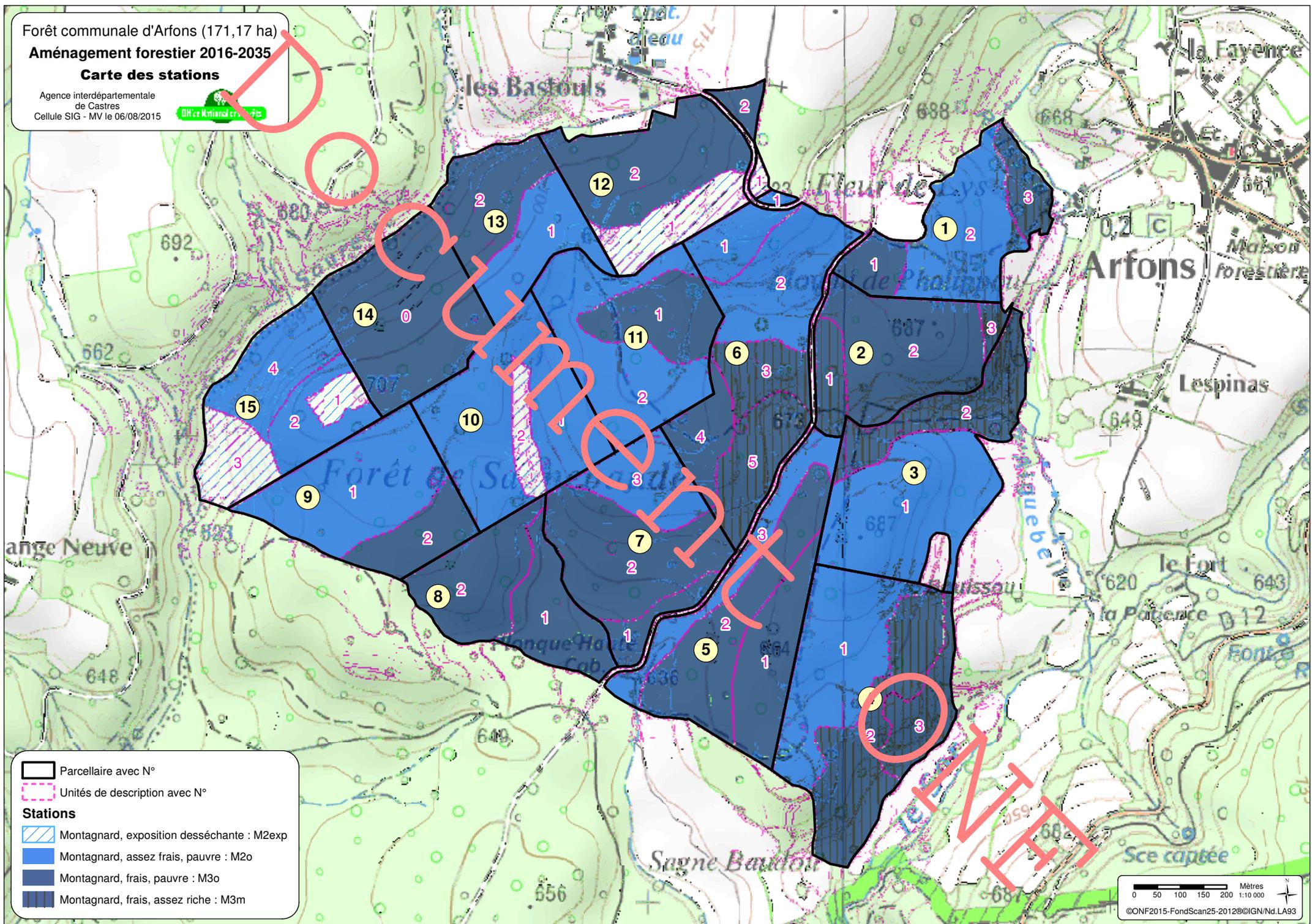
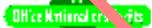
- Enjeu faible
- Enjeu moyen

Forêt communale d'Arfons (171,17 ha)

Aménagement forestier 2016-2035

Carte des stations

Agence interdépartementale
de Castres
Cellule SIG - MV le 06/08/2015

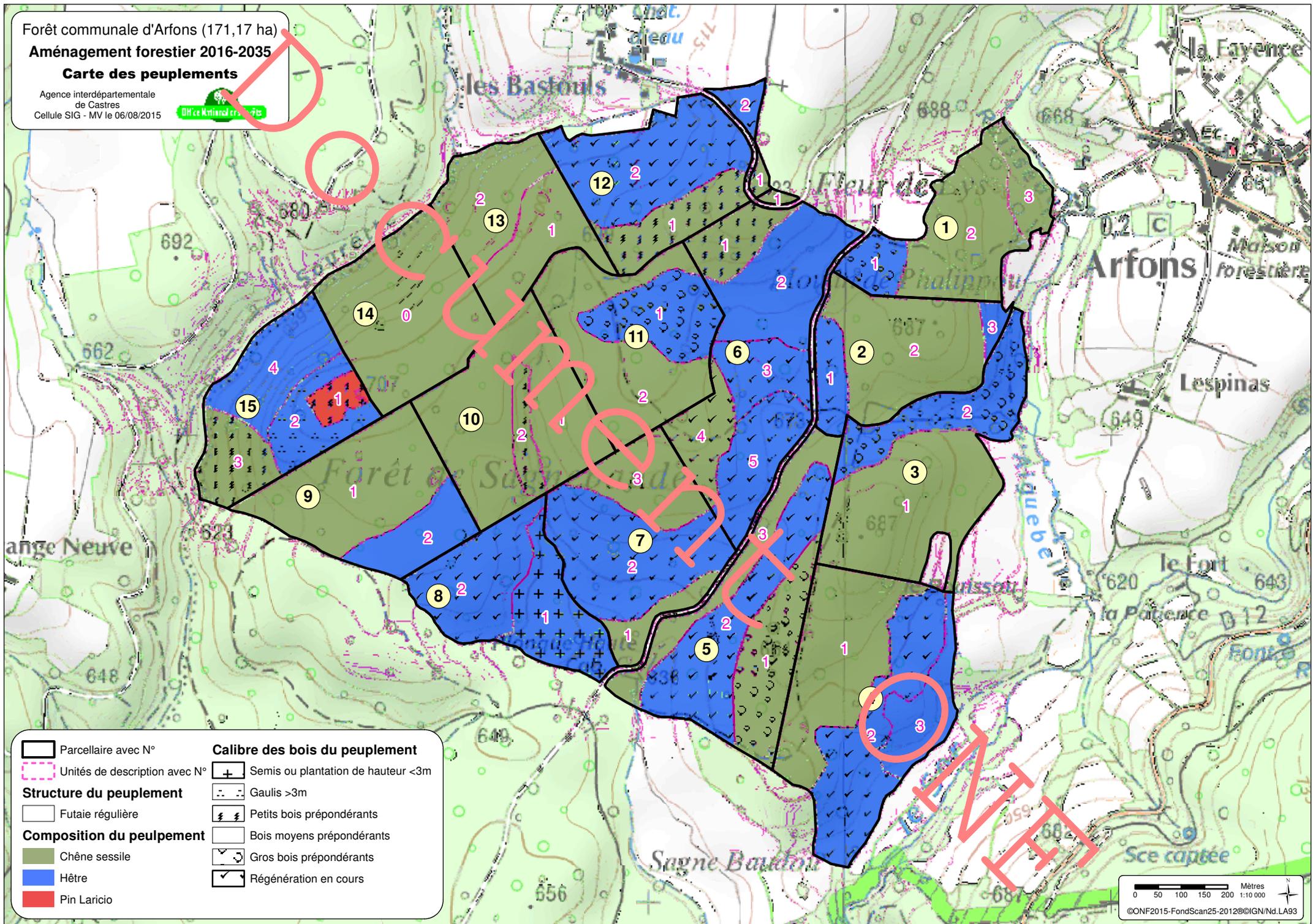


Forêt communale d'Arfons (171,17 ha)

Aménagement forestier 2016-2035

Carte des peuplements

Agence interdépartementale
de Castres
Cellule SIG - MV le 06/08/2015



Forêt communale d'Arfons (171,17 ha)

Aménagement forestier 2016-2035

Carte du classement

Agence interdépartementale
de Castres
Cellule SIG - MV le 06/08/2015

